

Le financement de l'association repose aujourd'hui essentiellement sur les dons des adhérents à l'association.

La Communauté des Entreprises à Mission étant une association d'intérêt général, un reçu fiscal ouvrant droit à la réduction de l'impôt prévue aux articles 200 et 238 bis du CGI vous sera envoyé postérieurement à la réception du règlement.

Le nouveau conseil d'administration, élu lors de la dernière assemblée générale, a voté une augmentation des cotisations de 10%. Cette nouvelle tarification s'appliquera à partir du **1er octobre 2023** pour les renouvellements et les adhésions ; nous vous prions de bien vouloir trouver la nouvelle grille tarifaire ci-dessous.

NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE A PARTIR D'OCTORE 2023		
Entreprises	Entreprise de - 18mois	400€ pour la 1ère année
	CA inférieur à 5 M€	1 100 € minimum
	CA entre 5 M et 50 M€	2 200 € minimum
	CA entre 50 M et 200 M€	5 500 € minimum
	CA entre 200 M et 1 Md€	11 000 € minimum
	CA supérieur à 1 Md€	22 000 € minimum
Personnes physiques	Chercheurs : enseignants chercheurs d'établissements ou reconnus comme tels	Participation libre

